

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU  
DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013 A VOUZIERES**

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Absents Excusés :** Madame Pascale MELIN, Messieurs Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, Jean-Pierre LELARGE.

**Absents non Excusés :** Madame Christine NOIRET-RICHET ; Messieurs Gérard DEGLAIRE, Damien GEORGES, Olivier GODART.

**Personnel communautaire présent :** M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction, Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h40.

Monsieur MATHIAS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1) Parc Argonne Découverte : Attribution du lot 3 « Eclairage – Electricité » pour la scénographie.**

Monsieur FORGET rappelle que ce lot n° 3 « Eclairage – Electricité » n'ayant pas fait l'objet de dépôt d'offres initialement, a nécessité de relancer une consultation dont la date limite était le 23/09/13.

L'estimation de ce lot par le maître d'œuvre est de 117 000 €.

2 offres ont été réceptionnées, présentées ci-après :

Lot	Entreprises ayant candidatées	Estimation du lot par MO	Montant de l'offre	option	Analyse CAO
3	<b>VAUTHIER</b>	<b>117 300</b>	<b>41 420,80</b>		Non adaptée
3	<b>SORIA</b>	<b>117 300</b>	<b>135 642,61</b>		Acceptable

Monsieur FORGET indique que l'analyse de ces 2 offres permet de constater des différences notables. L'offre de SORIA correspond parfaitement au cahier des charges, effets visuels, note artistique... L'offre de VAUTHIER correspond à des travaux d'électricité de base qui ne répondent pas au cahier des charges dans la mesure où une étude d'éclairage préalable n'a pas été faite et où l'offre n'est pas effectuée pour la mission artistique. Cette offre est déclarée irrecevable au niveau technique et c'est pourquoi il est proposé de retenir SORIA par le maître d'œuvre.

Sur ces motifs, Monsieur SIGNORET ajoute que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le même jour propose de retenir également SORIA, bien que son offre soit supérieure à l'enveloppe. Monsieur MATHIAS suggère de déclarer ce marché infructueux et d'en relancer un nouveau afin que VAUTHIER puisse compléter son offre.

Cependant, il est constaté que l'entreprise locale n'a pas les compétences nécessaires.

Monsieur FORGET souligne que l'entreprise SORIA possède de bonnes références, telles qu'Eurodisney, le Futuroscope...

*Les membres du bureau attribuent le lot n° 3 à l'entreprise SORIA, à l'unanimité.*

## 2) Questions diverses

- Attribution du marché pour l'installation de boxes et l'aménagement d'une aire de spectacle pour oiseaux au PAD

Monsieur SIGNORET souhaite fournir aux membres du Bureau des précisions sur l'attribution du lot 1, comprenant l'installation de 14 boxes en bardages bois au PAD. En effet, lors de la réunion du 23 septembre dernier, des renseignements complémentaires avaient été demandés concernant l'entreprise CSG puisqu'elle propose une offre nettement inférieure aux autres candidats.

Pour rappel, Monsieur FORGET présente les résultats suivants.

Résultats du lot 1 comprenant l'installation de 14 boxes en bardage bois :

Boxes-2013 - Lot 1		ISS + ONF	SAS Benoit Cossenet	SARL Polet	CSG Couverture
Prix des prestations	Montant HT	97 549,00	106 957,98	97 831,50	46 142,21
	Montant TVA	19 119,60	20 963,76	19 174,97	9 043,87
	Montant TTC	116 668,60	127 921,74	117 006,47	55 186,08
Valeur technique	Note sur 50	23,7	21,6	23,6	50
	Moyens	5	4,5	2,5	2,5
	Références	3	3	5	2
Valeur esthétique	Chantier	5	5	5	2,5
	Délais	5	4,5	5	2,5
	Garantie	5	5	5	5
	Note sur 25	23	22	22,5	14,5
Note globale sur 100	Matériaux	2,5	4,5	5	2,5
	Finition	3	4	5	3
	Intégration bât.	4	4	5	4
	Déclivité	5	5	5	4
	Plans	4	5	4	0
	Note sur 25	18,5	22,5	24	13,5
<b>Note globale sur 100</b>		<b>65,2</b>	<b>66,1</b>	<b>70,1</b>	<b>78</b>

Monsieur FORGET indique que Madame HANNEQUIN et Monsieur VILLERETTE ont rencontré, ce jour, l'entreprise CSG laquelle a précisé les types de matériaux et matériels utilisés ainsi que la composition de l'équipe chargée de ce chantier. D'après ces précisions, les services confirment que l'offre est techniquement recevable et qu'il ne serait pas justifié d'écarter l'offre.

*Les membres du bureau prennent note de cette information et du fait que le Président d'attribuera le lot n° 1 à l'entreprise CSG conformément à la délégation qu'il détient.*

- Ouverture des plis concernant le marché de travaux piscine

Monsieur SIGNORET aborde l'ouverture des plis de la piscine qui a eu lieu lors de la commission d'appel d'offre de ce jour. Il précise que nombreux lots ont reçu une ou deux offres uniquement.

Ci-après, récapitulatif des offres reçues :

## LOT 1 : Gros œuvre

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
MONTI SAS	1 480 007,16		
PALUMBO BANA	1 989 151,09		
EIFFAGE	1 698 743,00		
PARISI SAS	1 964 486,68		
LUCAS	1 927 379,13		

## LOT 2 : Charpente

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
IE Bâtiment associé	511 480,00		
LAUNET	460 000,00	430 000,00	
ATELIERS BOIS et CIE	521 402,00		

## LOT 3 : Couverture Bardage métallique

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
PETITMANGIN	884 278,29		

## LOT 4 : Menuiseries extérieures

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
DITER	455 000,00		
STEELGLASS	387 229,12	368 387,12	336 923,12

## LOT 5 : Menuiseries intérieures

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
FACON BOIS	46 567,00		
LEMPEREUR	67 309,01		
BULCOURT AUBRY	48 051,29		

## LOT 6 : Cloisons Doublages - Faux plafonds

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
FACON BOIS	129 410,00		
BULCOURT AUBRY	145 583,04		

## LOT 7 : Serrurerie

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
DITER	65 921,35		

## LOT 8 : Revêtement de sols ± Carrelages ± Sols souples

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
BAILLE SAS	640 237,36		
ALLOUCHE	364 514,60		

## LOT 9 : Peinture

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
APE	54 421,55		

ARDENNE BATI CERAM	46 943,05		
--------------------	-----------	--	--

## LOT 10 : Equipements piscine

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
SAS NAVIC	151 804,00		

## LOT 11 : Electricité ± Courants forts ± Courants faibles

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
COFELY INEO	185 000,00		
GTIE Ardennes	330 000,00		
EIFFAGE ENERGIE	244 385,58		

## LOT 12 : Plomberie – Sanitaires

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
IMHOFF	265 000,00		

## LOT 13 : traitement d'eau - SPA

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
BOUYGUES	341 347,39		
ABBOTTWIEB Traitement d'eau	461 693,00		
AMPLITUDE	440 136,57		
TECH'O FLUIDES	418 000,00	396 000,00	

## LOT 14 : Chauffage – ventilation

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
IMHOFF	595 195,21		
OPTIMAL SOLUTION	524 980,00		

## LOT 15 : VRD - Espaces Verts

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
STP	584 592,30	- 9 889,20	
EUROVIA	780 924,24		
RONGERE	550 000,00		
EIFFAGE TP	652 221,29		

## LOT 16 : Plafond tendu

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
B2R	144 402,00		
B2R (30 sept)	157 740,00		
ESSENCIEL	127 000,00		

## LOT 17 : contrôle d'accès

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
EIFFAGE ENERGIE	59 828,13		
APPLICAM	33 000,63		

OEM	42 855,00		
ELISATH	36 988,50		

## LOT 18 : Façades bois

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
FACON BOIS	97 835,45		
LEMPEREUR	98 772,09		

## LOT 19 : Sauna Hammam

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
SOMETHY	58 770,88		
NORDIQUE France	62 036,00	63 700,00	
VIKNA	46 697,00		
MOUGEL	53 543,00		

## LOT 20 : Fond mobile

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
FUTURA PLAY	195 250,00		
TECHNOX	151 855,16		

## LOT 21 OPTION : Revêtement de sols - Résines plages - Sols souples

candidat	Montant € HT de l'offre - base	variante	option
ETENDEX	357 216,30		

Monsieur SIGNORET indique que si l'ensemble des entreprises moins-disantes était retenu, le montant du marché de travaux s'élèverait à 6 500 000 € ajoutant que l'origine de la plupart des entreprises est de la région parisienne hormis pour les lots peinture et menuiserie qui sont ardennaises.

Madame FABRITIUS demande si l'entreprise DUPUY peut répondre à cet appel d'offres concernant le traitement de l'eau.

Monsieur SIGNORET répond que celle-ci a pris contact avec le maître d'œuvre. Elle n'est pas en mesure de répondre au lot 13 dans sa totalité. Toutefois, elle pourra mettre en œuvre son process par sous-traitance.

Monsieur FORGET indique que l'avis de pré-information est paru courant juin, que le lancement du marché a débuté fin juillet et que la remise des offres a été clôturée ce jour.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique que les entreprises du territoire ne savent pas toujours répondre aux appels d'offres et pensent que ce sont de plus importantes entreprises qui vont remporter le marché et ne se donnent donc pas la peine de répondre.

Monsieur D. GUERIN ajoute que les grosses entreprises ont du personnel administratif qui effectue la réponse aux appels d'offres et ne perdent donc pas de temps sur leurs chantiers, contrairement aux petites sociétés qui doivent interrompre leurs chantiers en cours afin de répondre aux appels d'offres.

Monsieur MATHIAS demande s'il ne serait pas possible de proposer l'aide des services de la 2c2a aux petites entreprises du territoire, pour répondre aux appels d'offres.

Monsieur COLIN ajoute que le mois d'août n'est pas une bonne période pour lancer un appel d'offres.

Monsieur SIGNORET approuve la remarque de Monsieur COLIN, soulignant tout de même que les entreprises ont eu tout le mois de septembre, pour répondre.

Monsieur GUERIN est surpris que l'entreprise CULOT, qui a travaillé sur la piscine de Rethel, n'ait pas répondu à cette offre.

Monsieur SIGNORET conclut ce débat en indiquant que le dossier a été remis au maître d'œuvre afin qu'il l'étudie. Un bilan en sera fait au cours d'une prochaine réunion.



- Représentativité des communes au sein du conseil de communauté

Monsieur SIGNORET indique avoir rencontré Monsieur le Sous-Préfet concernant la représentativité des communes au sein du conseil de communauté. Ce dernier l'a informé que les règles dérogatoires proposées par la 2c2a ne sont pas recevables suite aux instructions reçues du Ministère. Monsieur SIGNORET indique que les règles imposées par la loi avaient pourtant été respectées. En conséquence, il semble, d'après les calculs effectués par les services de l'Etat, que le conseil communautaire serait composé de 125 membres et non plus 126. Le bonus pour les chefs-lieux de cantons ne pourra s'appliquer. Certaines communes perdraient un siège, d'autres en gagneraient. Les calculs sont basés sur le recensement de la population de 2012.

Monsieur SIGNORET conclut en indiquant qu'un courrier de M. le Sous-Préfet va expliquer tout ceci en détail. Le Préfet prendra un arrêté définissant la composition du conseil de communauté.

- NESTLE

Monsieur SIGNORET indique que les discussions avec l'entreprise NESTLE se poursuivent. La volonté est de placer le site en capacité d'extension. La direction de NESTLE s'inquiète quant à la question du personnel car le groupe privilégie les grosses structures. Recruter du personnel sur notre territoire pourrait être un frein.

La 2C2A continue à suivre attentivement ce dossier dans l'hypothèse d'une éventuelle extension.

*Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 19h20.*

Fait à Vouziers, le 03 octobre 2013

Fait à Vouziers, le 03 octobre 2013

Le Président,

Francis SIGNORET



Le Secrétaire de Séance,

Frédéric MATHIAS